

## Après les grèves du 13 et du 27 janvier

# Développer la mobilisation pour construire le rapport de force



### Dans ce numéro

👉 Edito<sup>r</sup> – p. 2 👉 Quand tout sera privé, on sera privé de tout – page 3 👉 Ecole inclusive : mobilisation en Loire-Atlantique – page 4 👉 Covid : Déclaration liminaire CHSCT-D – page 5 👉 Inflation – page 6 👉 Retraités – page 6 👉 Salaires – page 7 👉 De nombreux secteurs en lutte – pages 8 👉 Droit syndical à l'INSPE – page 9 👉 Aed en grève – page 10 👉 Voie professionnelle – page 11 👉 Précarité – page 12 👉 Contrat local d'accompagnement – page 12 👉 Dispositif Avenir pro – page 12 👉 Auto-évaluation – page 13 👉 Suppression de postes administratifs – page 14 👉 Réforme territoriale – page 14 👉 Personnels administratifs – page 15 👉 Entretien avec une militante administrative – page 16 👉 Enseignants fusillés à Châteaubriant – page 17 👉 Non au militarisme à l'école – page 18 👉 Pour nous contacter – page 19 👉 Hommage à Patrice – page 20

# Perte de sens de nos métiers et salaires en berne !

L'année 2022 débute à peine que déjà les personnels se sentent épuisés, malmenés dans leurs missions, écoeurés par le dédain affiché par notre Ministre !

La rentrée de janvier qui s'est faite dans une désorganisation totale est symbolique de cette usure. Concernant la montée du variant Omicron, alors que tous les voyants étaient au rouge dès le mois de décembre, que les mesures étaient anticipables avec un pic épidémique attendu en janvier, une fois de plus, notre ministre a attendu le dernier moment pour sortir un énième protocole (le 48ième depuis le début de la pandémie) inap-

édito

pllicable, deux jours avant la rentrée. Et 10 jours plus tard, le premier ministre au journal télévisé vient annoncer une simplification du protocole.

**Mais ces annonces n'auront pas trompé les collègues qui se sont largement mobilisé·es le 13 janvier partout dans l'académie.**

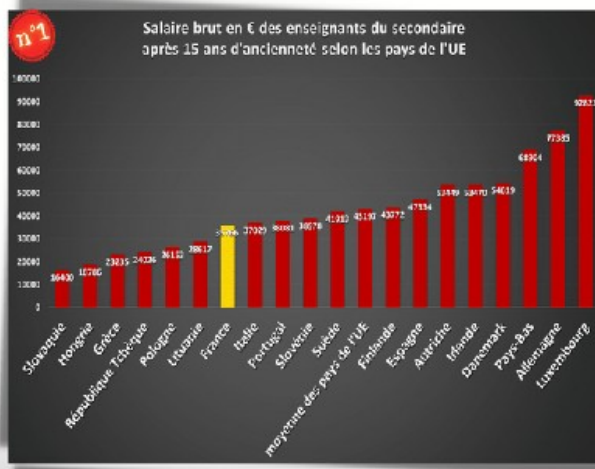
Si la CGT Educ'action a toujours déclaré qu'elle était favorable au maintien de l'ouverture des écoles, cela ne se fait pas à n'importe quel prix et surtout pas au détriment de la santé et des conditions d'étude des élèves et des conditions de travail des personnels.

Mais au-delà de cette gestion calamiteuse de rentrée, la crise sanitaire s'abat sur un système où des années d'austérité, d'affaiblissement dans tous les domaines amplifient ses effets. Les personnels sont usés par des années de réformes et de contre réformes, le sens du métier leur échappe. La loi sur la confiance est à titre d'exemple une énième tentative du ministre d'institutionnaliser la mise au pas des personnels dans une vision totalement passéiste de l'école. Les réformes du Bac, des Lycées généraux/technologiques et de la voie professionnelle associées à Parcoursup viennent également accentuer le caractère inégalitaire du système et du tri social. Depuis la rentrée de septembre, dans les lycées, les Projets Locaux d'Evaluation (PLE) tentent d'imposer des modes d'évaluation et risquent de faire disparaître à terme la liberté pédagogique. La réforme de la voie professionnelle dont les différents dispositifs vide de sens, mal définis et parfois irréalisables font là encore perdre du sens à nos métiers.

Ajoutons à cela la loi Rilhac qui instaure une subordination au sein des équipes, qui crée une autorité fonctionnelle pour les Directions d'école, et qui se traduit par un recul de la liberté pédagogique faisant des enseignant·es des exécutant·es.

Partout donc, chez les enseignant·es mais aussi dans les vies scolaires où les personnels Aed notamment ont dû faire face à la crise sanitaire, chez les AESH qui dans le cadre des PIAL sont frappé·es par une désorganisation totale de l'accompagnement et sa déshumanisation, dans les services également, dans lesquels les directives de la hiérarchie deviennent de plus en plus intenable.

Et face à cette perte de repères, les salaires sont peu enviables dans l'Éducation nationale, l'heure n'est plus aux « jours heureux ». Si pendant des décennies, intégrer l'Éducation nationale assurait pour beaucoup



**RAPPORT DU SALAIRE D'UN ENSEIGNANT DÉBUTANT DU SECONDAIRE / SMIC :**

- EN 1980 : 2,3 FOIS LE SMIC
- EN 2021 : 1,2 FOIS LE SMIC

n°3

**A CAUSE DU GEL DU POINT D'INDICE, DE 1982 À 2018, LES ENSEIGNANTS ONT PERDU 21% DE LEUR SALAIRE SOIT 0.6% PAR AN EN MOYENNE.**

n°4

d'entre nous une promotion sociale par rapport à la génération précédente, force est de constater qu'aujourd'hui ce n'est plus le cas, toutes catégories confondues. Le manque d'attractivité de l'Éducation nationale a de multiples causes.

Parmi elles, la question salariale est centrale. Des personnels de catégorie C se retrouvent à peine au-dessus du SMIC, des personnels non titulaires aux temps partiels subissent à boucler leurs fins de mois... Les autres personnels (catégories A ou B), avec leur salaire en recul en euros constants et l'inflation, voient leur pouvoir d'achat baisser purement et simplement. **La réussite de la mobilisation interprofessionnelle sur les salaires et l'emploi le 27 janvier et la participation importante des salarié-es de l'éducation nationale atteste là aussi du ras le bol des collègues.**

Faut-il s'étonner de cette perte d'attractivité du métier tant les attaques subies, notamment sur ce dernier quinquennat, sont d'une rare violence pour les personnels qui n'ont d'ailleurs eu de cesse de les condamner ?

La CGT Educ'Action porte aujourd'hui un autre projet d'École, nos revendications sont légitimes et indispensables, elles passent par des moyens humains et matériels supplémentaires, par une augmentation immédiate de nos salaires, par du temps et par une autre organisation du système éducatif. Elles passent aussi par le fait de retrouver du sens à nos métiers dans toutes les catégories de l'éducation nationale.

C'est l'orientation que nous devons donner à nos actions et nos luttes en 2022.

Bertrand Colas, Karine Perraud et Hervé Guichard  
co-secrétaires URSEN Nantes

## « Quand tout sera privé, on sera privé de tout ! »

Heures supplémentaires « non chargées » et parfois même défiscalisées, primes ou indemnités diverses et aléatoires en guise de rémunération sans augmentation de salaires, dégradation des conditions de travail pour pousser à la démission, inexistance (ou si peu) de médecine du travail et destruction des CHSCT, individualisation et mise en concurrence des collègues et des établissements entre eux-elles avec mise en place d'appel à projets, suppressions de postes, pouvoir du/de la chef-fe renforcé, diktat du changement perpétuel avec modifications permanentes et désorganisation du travail, investissements réduits et économies drastiques même en période de crise sanitaire, stagiaires et contractuel-les de plus en plus nombreux-euses avec augmentation de la précarité et salaires en dessous du Smic, intervenants extérieurs (privés ou publics) de plus en plus nombreux, recrutement de postes à profil après entretien avec la DRH, perte de sens, la liste serait encore longue ...



### **S'agit-il du portrait du management dans une entreprise privée comme LVMH ou Carrefour ?**

Avec externalisation, sous-traitance, salaires de misère, loi du marché, surcharge de travail, ubérisation à tous les étages, licenciements, concurrence acharnée, rentabilité et rationalisation, charges patronales trop lourdes qui pénalisent les investissements, patron tout puissant, délégué-es syndicaux attaqué-es en justice ....

### **Pas du tout !**

C'est le portrait de l'éducation nationale publique qui n'attend plus que les actionnaires et les dividendes pour basculer dans le libéralisme et toute sa rapacité !

La lutte contre le capitalisme doit s'organiser et elle ne sera le fruit et la victoire que des salarié-es elles-eux-mêmes et de leurs mobilisations collectives sans frontières ni distinction.

« Moins de Jean Michel, plus de Louise Michel ! »

CGT Educ'Action 49

## Ecole inclusive en Loire-Atlantique : des mobilisations pour obtenir des moyens !

**F**ace à l'épuisement et à la colère des personnels dans les écoles concernant l'accueil des élèves en situations de handicap, le 7 décembre 2021 a débuté à Saint-Herblain, commune de l'agglomération nantaise, une mobilisation pour revendiquer des meilleures conditions d'accueil pour les élèves en situation de handicap, des moyens pour la mise en place réelle d'une école inclusive et un secteur médico-éducatif renforcé !

Forte de la mobilisation (7 écoles fermées, des taux de grévistes dépassant les 80% dans certaines écoles, des parents en soutien, 200 personnes en manifestation et 70 en Assemblée Générale), une intersyndicale large (CGT educ'action, SE-UNSA, SNUIPP-FSU, Snudi-FO, SGEN –CFDT, SUD Education) a organisé rapidement une seconde journée de mobilisation pour l'ensemble du département de Loire-Atlantique. Le 14 décembre dernier, plus de 60 écoles ont été fermées en raison de la mobilisation des personnels du 1<sup>er</sup> degré et des AESH. 300 personnels ont participé à l'AG à Nantes, une centaine à Saint-Nazaire. Des témoignages émouvants se sont exprimés sur la souffrance et les difficultés à accueillir l'ensemble des élèves dans de bonnes conditions, des messages combatifs aussi pour exiger des conditions de travail décentes pour l'ensemble des personnels et un renforcement des moyens pour une réelle école inclusive.

A la suite de l'AG, plus de 600 personnels, enseignant-es, AESH, psychologues scolaires, administratifs ont défilé dans les rues de Nantes pour dénoncer le manque de moyens qui prévaut dans les établissements scolaires.

L'assemblée générale réunie à Nantes, soutenue par l'intersyndicale a appelé à poursuivre la mobilisation avec **une grande journée de grève et de manifestation le jeudi 13 janvier 2022 et des manifestations avec les parents d'élèves le samedi 15 janvier 2022.**

L'École inclusive est un affichage pour notre Ministère, il n'y consacre pas les moyens à la hauteur des enjeux. En Loire-Atlantique, 1 500 élèves ne seraient pas scolarisé-es dans des conditions satisfaisantes. La DSDEN n'arrive pas à recruter des personnels AESH pour tou-ttes les élèves notifié-es. L'école inclusive est aussi le prétexte pour fermer des structures

spécialisées ou diminuer les moyens. La logique d'économie se fait sur le dos des élèves, des familles et des personnels. La crise sanitaire ne rend que plus visible le manque de moyens criants à tous les niveaux.

Le mépris affiché par Blanquer avec son « On ne fait pas grève contre un virus » a déclenché la colère de l'ensemble des personnels de l'Éducation partout en France : c'est ainsi que 3 500 personnes à Nantes et 1 000 personnes à Saint-Nazaire ont défilé le 13 janvier pour une manifestation devenue nationale autour de la question sanitaire mais surtout du manque

de moyens humains : AESH, 1er et 2nd degré, infirmier-es, corps d'inspection, personnels administratifs et chef.fes d'établissement. tous et toutes ont exprimé leur ras-le-bol de la situation qui dure depuis des années. Si le Ministère a lâché quelques miettes à l'issue de cette journée, ce n'est qu'un début et il faut que les personnels s'organisent sur tous les lieux de travail pour revendiquer chiffres à l'appui

tous les moyens manquants"

### Les revendications de l'intersyndicale Education de Loire-Atlantique.

- **des RASED complets** dans tout le département
- **des créations en nombre suffisant de postes** d'AESH, de RASED (enseignant-es spécialisé-es dans la grande difficulté scolaire), de Maitres-ses plus, d'enseignant-es en CASNAV (prise en charge des élèves allophones) pour pourvoir aux besoins des élèves porteur-ses de handicap ou à besoins particuliers.
- **des places supplémentaires en établissements médico-éducatifs** permettant d'accueillir toutes et tous les élèves en situation de handicap – à l'inverse de la logique de disparition programmée des établissements tels qu'ils sont
- **des formations spécifiques** sur tous les types de besoins particuliers des élèves, aussi bien pour les AESH que les enseignant-es



COVID : POUR FAIRE FACE À LA 5<sup>E</sup> VAGUE,  
JEAN-MICHEL BLANQUER DÉCIDE...  
D'ASSOUPLIR LE PROTOCOLE SANITAIRE À L'ÉCOLE



**E**n pleine vague épidémique de COVID, la tenue d'un CHSCT-D exceptionnel est indispensable.

La rentrée s'est une nouvelle fois passée sous une forte tension, avec un protocole sanitaire dévoilé la veille de la reprise à 17 h dans un article du Parisien réservé aux abonnés.

La CGT Éduc'action a toujours déclaré qu'elle était favorable au maintien de l'ouverture des écoles mais pas à n'importe quel prix et surtout pas au détriment de la santé et des conditions d'étude des élèves et des conditions de travail des personnels. Elle considère que les conditions de cette reprise sont catastrophiques et génèrent, chez les personnels, une véritable souffrance.

Face à l'ampleur de la cinquième vague de COVID, la stratégie mise en place n'est plus applicable : manque de lieux pour effectuer des tests salivaires pour les plus jeunes, saturation des laboratoires, rupture de stocks d'autotests. Comment peut-on en arriver là après deux ans de pandémie ? Avec le protocole en place, les personnels dans le 1er degré se retrouvent une fois encore seul-es et parfois en difficulté pour gérer ce dispositif :

- gestion des attestations de tests
- continuité pédagogique rendue compliquée par le retour des élèves au compte-gouttes
- remplacements des enseignant-es insuffisants voire inexistantes faute de recrutements
- tensions avec des familles à qui on laisse croire que les classes ne fermeront plus et que les

enseignant-es pourraient assurer un enseignement mixte distanciel/présentiel

Dans le second degré, les services de vie scolaire, les personnels administratifs et les personnels de santé sont submergés.

L'annonce de l'octroi de masques chirurgicaux, seulement d'ici fin janvier (revendiqués, par ailleurs, depuis des mois par les organisations syndicales) est inacceptable. La distribution immédiate de masques chirurgicaux pour l'ensemble des élèves et des personnels et la distribution de masques FFP2 pour ceux et celles qui le souhaitent est un minimum. Après deux ans de pandémie, l'équipement en capteurs de CO2, en purificateurs d'air dans toutes les salles de classes et dans tous les établissements n'est toujours pas réalisé ! Par ailleurs, lorsque capteur il y a et que les résultats sont inquiétants voire alarmants, que fait-on ? On l'éteint ou on le fait disparaître !

Face à cette situation chaotique, le ministère n'a rien anticipé, et pendant ce temps-là, les évaluations CP arrivent dans les écoles, les examens vont devoir s'organiser dans les établissements du second degré. Malgré l'absence (et non l'absentéisme !) de dizaines d'élèves et de professeur-es, tout doit se dérouler comme prévu, ce qui participe au mal-être des personnels et des élèves.

Il est plus que jamais urgent de créer les postes nécessaires : il manquait plus de 30 professeur-es des écoles la semaine dernière dans le département. Pour pallier ce manque de personnel, on nous annonce le recrutement de contractuel-les, et le rappel de

retraité·es ! Des retraité·es de plus de 70 ans ont été contacté·es en Mayenne ! Outre le fait que cela fait 10 ans qu'ils·elles n'ont pas été devant élèves, ils·elles sont surtout les personnes les plus à risque en cas de covid ! Comment en est-on venu à proposer cette solution ? Comment est-il possible que l'Éducation nationale traite ses personnels avec autant de désinvolture ? Quant aux contractuel·les, on leur propose des contrats courts, sans formation ni préparation. L'école n'est pas une garderie, et la situation sanitaire ne doit pas justifier la précarisation du métier d'enseignant·e.

Enfin, élèves comme parents ont intégré l'idée que le protocole était inapplicable. Faute de pouvoir effectuer les tests, les parents signent des déclarations sur l'honneur de tests pour renvoyer les enfants en classe ; dans le second degré, de nombreux·ses élèves

reconnaissent à demi-mot qu'ils ne se testent pas, voire qu'ils·elles sont positif·ves au covid, et se présentent tout de même en cours : les enseignant·es ne peuvent assurer à la fois les cours en présence et à distance, et les examens de mars étant maintenus, les élèves évitent d'être absent·es une semaine. L'épidémie en devient incontrôlable.

La CGT Educ'action réclame depuis plusieurs mois un plan d'urgence pour l'École qui passe notamment par le recrutement de personnels titulaires avec créations de postes permettant ainsi des dédoublements dans les classes et limitant le brassage des élèves. En refusant de recruter et en baissant le nombre de places aux concours, le ministre de l'éducation nationale et le gouvernement sont pleinement responsables de la situation.

*La CGT Educ'Action 53*

### **Inflation : + 2,8 % vraiment ?**

**L'**inflation officielle est de 2,8 % depuis un an. C'est déjà beaucoup pour des salarié·es dont le salaire est bloqué depuis des années.

Mais pour les collègues qui se chauffent au gaz (+ 45,2 % d'augmentation en 2021) et n'habitent pas à côté de leur établissement (augmentation du prix des carburants de + 25,5 % sur un an) la facture est beaucoup plus salée. Il est aussi notable que plus votre salaire est bas, plus vous êtes impacté·es par l'augmentation des charges incompressibles de gaz et de carburant.

Pour illustrer ces propos, voici quatre exemples de situations :

Pour une AESH travaillant 24 h par semaine, se chauffant au gaz et habitant à 25 km de son établissement, l'augmentation des prix rapportée à sa consommation a été de **7,3 %** en 2021.

Pour un·e professeur·e contractuel·le travaillant sur deux établissements distants de 25 km et se chauffant au gaz, l'augmentation des prix a été de **5,5 %** en 2021.

Pour un·e secrétaire d'administration au 8ème échelon, habitant à 25 km de son établissement et se chauffant au gaz, l'augmentation a été de **4,8 %** en 2021.

Pour un·e.enseignant·e au 6ème échelon, habitant à 30 km de son établissement et se chauffant au gaz, la perte de pouvoir d'achat a été de **4,4 %** en 2021.

Imposer une indexation de nos salaires sur les prix est devenue une question vitale. Quand les prix augmentent, nos salaires doivent suivre !

Source : Simulateur d'indice des prix de l'INSEE,  
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2418131>

*CGT Educ'Action 72*

### **Retraité·es : Manifestation du 2 décembre à Paris et suites...**

**E**n dépit de mesquines manœuvres de la SNCF qui n'ont pas permis, dans plusieurs départements dont la Loire-Atlantique, d'aller manifester à Paris en train comme prévu, 25 000 retraité·es se sont rassemblé·es, majoritairement sous les banderoles de la CGT, pour rappeler haut et fort nos revendications : revalorisation de nos retraites, maintien et développement de services publics de proximité, accès aux soins et prise en charge de la dépendance dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité Sociale.

Une manifestation nationale, c'est l'occasion de rencontrer des militant·es CGT Educ'Action des autres académies : cela fait plaisir de constater qu'ils et elles étaient venu·es de partout !

Le gouvernant restant sourd aux revendications, l'intersyndicale appelle d'ores et déjà à une nouvelle journée de mobilisation et d'action le 24 mars dont les modalités seront fixées localement.

A bientôt donc pour les prochaines mobilisations des retraité·es... sur des revendications qui ne concernent pas que les retraité·es, et en attendant, nous soutenons les luttes des actifs et serons à leurs côtés.

*Section départementale des  
Retraité·es du 44*

## **Salaires en berne pour les personnels de l'Éducation nationale**

Le 27 janvier, une journée de grève interpro a eu lieu sur les salaires et l'emploi. Partout dans l'académie, les salarié-es de l'éducation nationale se sont mobilisé-es.

### **Vers une paupérisation dans la Fonction publique**

À l'ouverture de la conférence sur les perspectives salariales dans la Fonction publique, le 21 septembre, le constat est sans appel : en 20 ans, l'écart du traitement public/privé s'est creusé en défaveur du public. C'est un véritable problème en termes d'attractivité. Au cours du mois de décembre, la CGT a quitté cette conférence devant le refus de la ministre de revaloriser la valeur du point d'indice. Il y a pourtant urgence car l'inflation gagne du terrain et faute d'une telle revalorisation, on assiste à un énorme décrochage des salaires et à une paupérisation des fonctionnaires.

### **Une perte de pouvoir d'achat au fil des années**

Depuis 2000, les personnels de la Fonction publique ont perdu 18% de pouvoir d'achat. Et depuis 2010 et le gel du point d'indice, c'est 10% de perte. Il y a donc urgence à stopper cette hémorragie et exiger une autre politique salariale pour les agents afin d'être rémunérés dignement.

### **Dans l'Éducation nationale**

Indemnitaires ou indiciaries ? RIFSEEP, ISO, CIA, ISAE, IMP... Tous ces sigles correspondent aux indemnités ou primes versées dans l'EN. Elles fleurissent au détriment du salaire indiciaire et donnent ainsi l'impression aux personnels que leurs salaires augmentent... Dans l'absolu, c'est vrai... Mais très dangereux ! Les primes sont dangereuses à long terme : pas de prise en compte dans le calcul retraite (sauf la RAFFP), pas certaines d'être pérennes, pas d'équité de traitement entre agents et mise en concurrence des personnels.

### **Femmes/Hommes : toujours loin de l'égalité...**

Travailler dans la Fonction publique n'est pas forcément gage d'égalité salariale entre les hommes et les femmes : retard dans la progression de carrière, moins d'heures supplémentaires, moins de primes... Le salaire des femmes (chiffres à l'appui dans le



dernier bilan social du ministère) reste inférieur à celui des hommes. Et les revalorisations proposées essentiellement sous forme indemnitaire et en heures supplémentaires n'amélioreront pas cette situation. Bien au contraire !

### **Salaires des profs français : plus que jamais à la traîne...**

En comparaison avec les autres pays de l'OCDE (rapport de septembre 2021), la France n'est pas en tête du classement, loin s'en faut ! La rémunération des enseignant-es en France se situe en dessous de la moyenne de 7% en début de carrière et jusqu'à 10 à 15% après 10 ou 15 ans d'ancienneté. Aujourd'hui, s'agissant du salaire des enseignant-es, la France se classe à la 20ème place de l'OCDE.

### **Pour les autres personnels ? des miettes...**

Lors du Grenelle, plusieurs chantiers ont été lancés pour les personnels ATSS. Les personnels administratifs, de santé et de services sociaux ont obtenu quelques revalorisations de primes mais un bien mince bénéfice ! Quant aux personnels AED ou AESH, ils sont les grands oubliés du Grenelle.

### **Pour nos salaires, la CGT Educ'action revendique**

le versement immédiat à tous les personnels de 400 €, soit l'équivalent de 90 points d'indice, pour compenser en partie la perte de pouvoir d'achat qu'ils ont subie ; l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'indice des prix à la consommation ; un SMIC à 2000 euros brut mensuels ; une revalorisation de l'ensemble des grilles salariales indiciaires.

URSEN Nantes

## De nombreux secteurs de la région en lutte !

Depuis novembre, date de notre dernier numéro, de nombreuses luttes dans nombre de secteurs se sont développées un peu partout dans la Région.

En Mayenne, les sections syndicales de plusieurs secteurs croisent le fer avec leur employeur. Un des combats emblématiques de la période est bien celui du CHU de Laval où l'action du 4 décembre a mobilisé entre 150 et 200 personnes devant l'hôpital. Le manque de médecins et de personnels risque de mettre en danger les personnels et les usagers. Les salarié·es des urgences se sont mis·es en grève. La direction a par exemple mis en place un système de SMS pour convoquer les personnels soignants sur leurs jours de repos, certains personnels enchaînent 9 journées de 12h à la suite, amenant ainsi à une usure professionnelle.

D'autres boîtes se sont aussi mobilisées, notamment sur les questions d'absence d'augmentations lors des NAO (Négociations annuelles obligatoires) : Huchinson (Château-Gontier) : 4 journées de débrayage ; Qualipac-Aluminium (Renazé) : gros débrayage des salarié·es qui a permis d'obtenir 300 euros de prime et 100 euros sur « critères », la pression continue dans le cadre des NAO.

Pour les territoriaux, le passage aux 1607 heures donnent lieu là aussi dans plusieurs départements à des mobilisations. Ce passage fait notamment perdre 4 à 6 jours de congés aux salarié·es.

En Loire Atlantique, des luttes se développent également : dark Friday contre Amazon, Segur, Fret... Les salarié·es de Seris se sont mobilisé·es le 15 décembre sur les salaires, les emplois et les conditions de travail ; la CPAM 44 le 13 décembre ; un débrayage sur les NAO aux chantiers navals de Saint Nazaire le 3 décembre, grève à la Poste le 29 novembre, grève interpro à l'initiative de l'UD 44 le 30 novembre pour l'augmentation des salaires, les minimas sociaux et les retraites...

Toutes ces luttes sont le fruit de la dégradation des conditions de travail des salarié·es et bien souvent la conséquence de l'absence d'augmentations réelles des salaires.

Les militant·es de la CGT Educ'Action soutiennent les actions et y participent ici et là dans le cadre de leur implication dans l'interpro (UL et UD). Dans l'Education, naturellement, comme dans tous les autres secteurs, les salaires sont bloqués et aucune réelle revalorisation salariale ne s'annonce. Ils et elles s'inscrivent dans les mobilisations qui exigent des augmentations de salaires et défendent les emplois et conditions de travail.

Il est urgent et indispensable d'agir toutes et tous ensemble, dans une convergence des luttes, par la grève et les manifestations, pour l'augmentation immédiate de tous les salaires du privé comme du public.

URSEN Nantes





## Entrave au **droit syndical** à l'**INSPE** de Nantes

**C**omme à chaque rentrée scolaire, des militant·es sont allé·es tracter à l'Inspe pour distribuer les tracts de rentrée auprès des stagiaires et étudiant·es de l'INSPE.

Puis, chaque semaine, un ou deux camarades s'y sont rendu·es pour distribuer des tracts Éducation et/ou inter-pro. Trois semaines avant les vacances, la présence syndicale n'était plus la bienvenue sous prétexte de manque de places dans le hall, de tables réservées pour les repas...

Une audience en intersyndicale avec SUD, FSU, CGT Educ'action a alors été demandée. D'autres syndicats sollicités n'ont pas souhaité se joindre à l'intersyndicale.

Lors de l'audience du jeudi 21 octobre, l'intersyndicale a été reçue par M. Bernoussi, président académique des INSPE et Mme Pénisson, secrétaire générale de l'INSPE académique. Dès le début de l'audience, M. le président de l'INSPE a expliqué que sur l'ensemble des cinq sites tout se passe bien sauf à Nantes ! Des syndiqué·es auraient mal parlé et eu un ton agressif envers une agente d'accueil. Aucune des Organisations Syndicales présentes n'avaient été informés d'incidents à l'INSPE avec un·e de leur militant·e et par la suite, aucun syndicat n'a pu avoir confirmation de tels faits. Aucune confirmation non plus de la médiation de militant·es d'un syndicat auprès de l'agente comme M. le président des INSPE le laissait entendre. L'agente aurait souhaité remplir le registre SST mais ne l'a pas fait. Aucune trace de ce côté-là non plus pour attester de cette mystérieuse altercation qui devient le prétexte pour le président des INSPE, « garant de la sécurité au travail de ses agents » de refuser l'accès des OS au hall de l'INSPE. Pour lui, tracter dans l'enceinte de l'INSPE, serait un privilège car la FSU, Sud Education et la CGT Educ'action ne sont pas des organisations représentatives du personnel et des usagers de l'Université de Nantes !



En bon seigneur, il propose une salle perdue dans les couloirs de l'INSPE pour les permanences syndicales avec signature d'une convention ponctuelle qui ne pourrait être que d'une année puisqu'en 2022 les stagiaires disparaîtront !

L'intersyndicale ne s'est pas laissée impressionner par cette pratique qui est bien une entrave au droit syndical. Les élu·es FSU de l'université de Nantes ont saisi le CHSCT pour enclencher une enquête. Un rassemblement intersyndical devant l'INSPE a eu lieu le mardi 14 décembre pour dénoncer les pratiques du président de l'INSPE et distribuer du matériel syndical aux stagiaires.

La CGT Educ'action Nantes avec l'intersyndicale poursuit sa lutte pour rétablir le droit syndical et le droit à l'information syndicale.

*Pôle INSPE CGT Educ'action Nantes*



## Assistant·es d'Éducation en grève le 2 décembre

Le jeudi 2 décembre, de nombreux·ses AEd de la Mayenne se sont mis·es en grève pour dénoncer leurs conditions de travail.

L'intersyndicale CGT Éduc'Action, Sud Éducation, FNEC FP FO soutenait cette mobilisation.

En réalité, cela s'est concrétisé par 3 vies scolaires fermées dans 3 collèges mayennais qui comptaient 100% de grévistes, et des personnels mobilisés ici et là dans bon nombre de collèges et lycées du département.

Une Assemblée générale s'est tenue le matin du 2 décembre dans les locaux de la CGT. Cette AG a permis aux personnels de vie scolaire, essentiels au bon fonctionnement des établissements, d'échanger sur la réalité de leur travail. Il en est ressorti le fait que les collègues AEd se sentent méprisé·es par l'institution, que leurs missions soit ne sont pas respectées, soit ne sont pas reconnues à leur juste valeur. En effet, les salaires restent plafonnés au niveau du SMIC, aucune prime REP, REP+ pour les collègues exerçant en éducation prioritaire n'est versée, et lorsque les AEd travaillent de nuit en internat, ils·elles ne sont payé·es que 3 heures entre 22h et 6 h. Enfin l'abus d'autorité de la hiérarchie et la Gestion des Ressources Humaines de proximité viennent aggraver les conditions de travail de collègues, qui rappelons-le, sont directement recruté·es par les établissements et donc soumis·es à la pression du renouvellement de contrat.

La crise sanitaire met aussi à rude épreuve les Vies Scolaires et en particulier les AEd. Elle aura surtout souligné la dégradation des conditions de travail des personnels : manque d'AEd dans les services de Vie scolaire, contrats « jetables » de quelques mois, extension abusive de leurs missions... Alors, que le ministre communique sur un soi-disant effort massif de revalorisation

salariale, il n'y a eu aucune annonce d'augmentation des salaires des AEd.

C'est pourquoi, la CGT Éduc'action soutient les mobilisations des AEd et revendique l'embauche massive d'AEd avec la création de postes à la hauteur des besoins ; une hausse salariale de 400 € net pour toutes et tous ; le versement des indemnités REP et REP+ ; la réduction des horaires de travail basés sur un service hebdomadaire de 20h en externat et 24h en internat, réparti sur 37 semaines ; la prise en compte du temps de travail réel pour les nuitées ; le droit à la formation ; la titularisation pour celles et ceux qui le souhaitent dans la Fonction publique, avec la création d'un corps de catégorie B de Personnels de Vie Scolaire, d'Éducation et d'Animation en plus du retour d'un statut amélioré d'Étudiant·es surveillant·es.

Cette journée de mobilisation des AEd du 2 décembre en Mayenne aura aussi permis de tisser des liens entre les personnels. Elle confirme le besoin de poursuivre l'action sous diverses formes pour rendre visibles les revendications des personnels. La CGT Éduc'action, syndicat intercatégoriel a toute sa place dans la lutte menant à la résorption de la précarité, et ce, dans tous les métiers de l'Éducation nationale.

CGT Educ'Action 53



## Réforme de la **voie professionnelle**, synonyme de mort de l'enseignement professionnel ?

La réforme de la voie professionnelle, dans la continuité de celle de 2008 généralisant le Bac Pro 3 ans, est une attaque sans précédent. Elle est marquée du mépris à peine déguisé de la part du gouvernement vis-à-vis des élèves de la voie professionnelle et des personnels.

La liste des dommages est longue et tou-tes les collègues exerçant en lycée pro la connaissent :

- les familles de métiers déprofessionnalisant la formation et imposant aux élèves une orientation subie ;
- la multiplication de dispositifs vide de sens, mal définis et parfois irréalisables (« chef d'œuvre », co-intervention imposée, accompagnement personnalisé), source également de conflit entre les équipes pour récupérer des heures ;
- la réduction des heures disciplinaires ;
- l'appauvrissement des contenus de formation auquel s'ajoute le dispositif Parcoursup, rendant plus compliqué et souvent illusoire toute poursuite d'études ;
- la fin du caractère national des diplômes et la mise en concurrence des établissements ;
- le financement des lycées publics encore revu à la baisse avec la réforme de la taxe d'apprentissage faisant la part belle au privé et aux CFA ;
- le transfert vers les entreprises de la formation professionnelle « en marche » et sa disparition complète, dans la forme que nous connaissons aujourd'hui.

Depuis le début, cette **réforme de la voie professionnelle** poursuit un objectif clairement budgétaire. Le bilan est lourd : **ce sont 1000 postes supprimés** après 3 ans de mise en œuvre de la réforme. Alors que les postes non-pourvus à la rentrée dans l'académie était légion, des non-titulaires n'ont pas été renouvelé-es et de nombreux-ses autres ont



longuement attendus une affectation. Les postes en services partagés se multiplient dégradant toujours plus les conditions de travail. La dernière vague de mise en place des familles de métiers provoque aussi un fort mécontentement tant elles désorganisent les établissements. Ce sont aujourd'hui les constats que dressent les collègues, constats qui confirment ce que disait la CGT

Educ'Action lors de la mise en place de cette réforme. Désormais, s'appuyant sur un rapport de l'inspection générale et bien qu'il s'en défende, le ministère porte le projet de déréguler complètement les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) au mépris de nos statuts, des textes législatifs et réglementaires existants et de nos conditions de travail.

Sans doute inspiré aussi par la crise sanitaire, le ministère a proposé notamment plusieurs pistes : mettre en place des départs différés, filés ou chevauchés, donner la possibilité aux élèves d'effectuer leur PFMP sur une ou deux journées par semaine, ou encore de les accomplir sur les périodes de vacances scolaires dans certains cas. Par ailleurs, il remet en cause le découpage en séquence des stages. Ces dérégulations sont une attaque sur notre statut et serviraient de Cheval de Troie à l'annualisation des services des PLP.

Plutôt qu'un énième plan de relance de l'apprentissage de plus d'un milliard d'euros, la CGT Educ'action revendique un plan d'urgence pour la voie professionnelle : l'abandon de la co-intervention et le retour des enseignements disciplinaires, la suppression du chef-d'œuvre, l'annulation des familles de métiers en 2<sup>nd</sup>e, des moyens pour dédoubler (notamment en 3<sup>ème</sup> Prépa Métiers), l'utilisation des heures d'Accompagnement Personnalisé pour l'enseignement disciplinaire (l'orientation doit rester l'apanage des PsyEN dont c'est le métier !), la titularisation immédiate de tou-tes les contractuel-les, un seuil maximal de 20 élèves par classe en Bac pro et 12 en CAP, la non mixité des publics dans les classes.

URSEN Nantes

## Précarité à tous les étages dans l'Éducation



Dans l'Éducation nationale, environ 30% des personnels sont aujourd'hui contractuel·les : enseignant·es, ATSS, CPE, PSYEN, AESH, AED.

Alors que le principe posé par le Statut Général stipulant qu'un emploi permanent doit être pourvu par un fonctionnaire, est déjà contourné par dérogation, la loi de transformation de la fonction publique d'août 2019 entend amplifier le recours au contrat.

Les arguments des promoteurs de la loi sont d'une pauvreté affligeante mais d'une logique libérale implacable : « liberté des managers », « fluidité », « souplesse » ... Il s'agit en fait de donner de nouvelles marges de manœuvre aux « managers locaux » en étendant la possibilité de recourir à des recrutements sous contrat. Cette logique réfléchie a pour objectif quasi avoué de faire apparaître le statut comme un simple support possible de l'emploi public à côté de celui de contractuel·le et pourquoi pas de rendre minoritaire le nombre de fonctionnaires. Elle contribue à la dégradation continue de l'emploi statutaire, à la dévalorisation des métiers, et à la fragilisation des droits. Elle isole des collègues mal-formé·e·s et sous-payé·e·s, les contraint bien souvent à accepter des conditions de travail dégradées, et les situe à la portée de toutes les pressions hiérarchiques possibles, notamment en déléguant le renouvellement des contrats à une GRH (gestion des ressources humaines) de proximité pouvant conduire à l'arbitraire le plus total. Face à cette réalité, ne cédon pas à la résignation et l'isolement. Plusieurs catégories de personnels se mobilisent depuis quelques mois : les AED, fortement impacté·es par la mise en place des protocoles sanitaires, les AESH, pour lesquelles la généralisation des PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) synonyme de déshumanisation de l'accompagnement, et l'absence de revalorisation réelle et de statut ont largement poussé à la mobilisation.

La réussite des journées de mobilisation confirme le besoin de poursuivre l'action sous diverses formes pour rendre visibles les revendications des personnels. La CGT Educ'Action, syndicat intercatégoriel a toute sa place dans la lutte menant à la résorption de la précarité, et ce, dans tous les métiers de l'Éducation nationale. Le développement de la précarité est un danger qui pèse sur tou·tes : titulaires comme non-titulaires. La CGT Educ'Action doit poursuivre son combat avec les Non titulaires pour renforcer les droits des précaires (salaires, conditions de travail ...) et porter la revendication d'une loi de titularisation, élargie à l'ensemble des personnels précaires, seule à même d'apporter des réponses statutaires et collectives.

Pôle Non titulaires

### Dispositif avenir pro en LP : ça en dit long

24 lycées professionnels de la région ont découvert en début d'année que leurs élèves allaient avoir une nouvelle matière : « pôle emploi ».

En effet avec la dernière réforme de 2018 de la voie pro, une partie des heures de matières générales et professionnelles en terminale se sont transformées en module de 3h « accompagnement vers l'emploi »

Dès la mi-janvier dans l'académie de Nantes ces heures seront animées par des salarié·es de pôle emploi qui d'après le site de la région consisteront en « Un véritable accompagnement [...] de janvier à novembre 2022 par des conseiller·ères Pôle emploi, en collaboration avec les enseignant·es et les partenaires. Les jeunes vont bénéficier, lors de séances collectives et d'entretiens individuels, de conseils personnalisés, de contacts avec des employeurs, d'aide à la réalisation d'un CV et de préparation aux entretiens d'embauche ». Comme si les jeunes ne trouvaient pas de travail par manque de préparation à des entretiens alors que les patrons préfèrent entretenir précarité et chômage pour peser sur les salaires.

Faire disparaître l'enseignement général dans la voie professionnelle, montrait déjà tout le mépris que ce gouvernement porte envers nos élèves, pour lequel·les il considère qu'il n'est surtout pas important d'apprendre à lire, écrire et compter convenablement.

Mais remplacer ces matières par Pôle Emploi, cela sonne comme un aveu du seul avenir que nos dirigeant·es politiques préparent aux jeunes des classes populaires.

### Le contrat local d'accompagnement (CLA) : un projet REP « moins »

Le contrat local d'accompagnement (CLA), censé reconnaître les difficultés rencontrées par les collègues dans un établissement, a été mis en place cette année au lycée professionnel Claude Chappe (72). En quoi consiste-t-il ?

Le CLA au LP Claude Chappe, ce sont quelques maigres enveloppes supplémentaires : 140 HSE, 4800 € de crédits pédagogiques, 1000 € de crédits écoles ouvertes, 1000 € de fonds sociaux et 4,5 I.M.P (indemnités pour mission particulière).

Autant le dire, pas grand-chose au regard des besoins de l'établissement, les collègues qui disaient que le CLA était un projet REP « moins » avaient bien raison.

Aucun moyen humain supplémentaire n'est donné, on doit même, paraît-il, se féliciter de ne pas perdre de postes d'AED cette année.

Finalement la seule réponse qu'on donne aux collègues peut se résumer ainsi : « Vous avez des difficultés à assurer vos heures dans de bonnes conditions et bien, on vous propose d'en faire encore plus en prenant des heures supplémentaires ».

CGT Educ'Action 72

## Auto-évaluation ? C'est non !

Chaque année, les établissements secondaires subissent une « auto-évaluation » puis une « évaluation externe ». Cette procédure est une invention du ministre Blanquer, pilotée par un Conseil d'évaluation de l'École, composé de soi-disant experts et successeur du CNESCO dont le ministre n'appréciait guère l'indépendance. On peut se dire, sans réfléchir longtemps, que cela ne se fait pas dans une perspective de donner davantage de moyens aux collèges et lycées, bien au contraire.

### Cette évaluation est prévue en deux temps :

1ère étape : l'auto-évaluation effectuée par « l'ensemble des acteurs (équipe de direction, personnels, élèves, parents, autorités de rattachement, partenaires) ». Elle concernera les quatre domaines : les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement ; la vie et le bien-être de l'élève et le climat scolaire ; les acteur·rices, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement ; et l'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial.

Cette étape sera ensuite suivie d'une évaluation externe, effectuée par « des évaluateurs externes [qui] ne doivent avoir aucun lien personnel avec l'établissement et [qui] s'engagent à être impartiaux. »

### Nous ne sommes pas responsables de la catastrophe actuelle

Le vocabulaire utilisé pour vendre cette nouvelle stratégie managériale est alléchant : « partage », « co-construction »... La réalité sera toute autre.

Tout d'abord, si l'on regarde de près les questionnaires mis à disposition par les autorités à l'attention des parents et des élèves, ce n'est ni plus ni moins que la transformation des usager·ères d'un service public en consommateur·rices d'un produit commercial, puisqu'il est demandé à ces dernier·ères d'évaluer s'ils·elles sont « satisfaits de l'aide qui est proposée à votre [leur] enfant » ou encore s'ils·elles pensent que l'établissement est « un lieu d'étude accueillant ».

La même logique s'applique aux élèves à qui l'on demande si les « évaluations passées en classe [leur] sont utiles pour identifier ce [qu'ils n'avaient] pas compris », ou encore s'ils·elles sont « satisfaits de l'aide apportée pour [leur] orientation », à l'heure où cette tâche repose sur des enseignant·es pas formé·es pour cela.

Il s'agit de faire peser la responsabilité de la réussite des élèves sur les personnel·elles, dans un cadre de pénurie budgétaire, avec toujours plus d'élèves, toujours plus de missions, mais des moyens largement insuffisants.



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
*Libéralisme Inégalités Rentabilité*

**Livret de compétences et projet local d'évaluation pour les élèves, PPCR et rendez-vous de carrière pour les personnels, autoévaluation des établissements scolaires : la politique du tout-évaluation sert à renforcer la logique de compétition et la mise en concurrence.**

### Non à la contractualisation ! Non à la concurrence entre les établissements !

L'auto-évaluation est aussi un outil de déréglementation au nom de l'adaptation au « local ».

L'évaluation doit aboutir à des « orientations stratégiques » (?) et à un « contrat d'objectifs ». Celui-ci doit trouver une traduction « dans le fonctionnement de l'établissement, à travers l'articulation de l'allocation des moyens horaires et budgétaires avec les axes stratégiques que l'établissement souhaite développer ».

Disons-le en langage non-managériale : les contrats d'objectifs vont permettre d'accentuer la concurrence entre les établissements qui devront produire du « projet » pour quémander des moyens supplémentaires.

Nous n'avons pas besoin d'une « évaluation » ou d'un « contrat » pour savoir ce que nous avons besoin. Depuis des années, les syndicats – à commencer par la CGT Educ'action – et les personnel·elles ne cessent de revendiquer des recrutements à la hauteur des besoins dans toutes les catégories de personnel·elles, la baisse des effectifs par classe avec des dédoublements définis au niveau national, l'abrogation des multiples « réformes » et le restitution des heures (ou années pour le Bac pro 3 ans) supprimées...

## Suppressions de postes administratifs : ça continue globalement

**A**u Comité Technique Ministériel de décembre 2021, le Ministère s'est encore contenté de répartir la misère sans combler les déficits constatés depuis de nombreuses années.

Les ouvertures d'établissement dans nos académies ne se feront encore qu'au détriment de postes qui seront supprimés ailleurs et certaines académies continuent à payer un lourd tribut.

Dans le Budget Opérationnel de Programme (BOP) 214 des services centraux, les 80 créations d'emplois concernent des chef-fes de projets du Service Nationale Universel (des cadres A). Qui va faire le boulot sur le terrain ? nous n'en savons rien, mais aucun poste n'y est dédié. Pire encore, l'Administration Centrale fait les frais de 30 suppressions d'emplois alors même que les services sont en souffrance (cf. suicide au service RH en octobre 2021 et constat d'un mal-être croissant dans de nombreux services de la part de la CGT de l'Administration Centrale qui alerte depuis des mois). De même dans le BOP 141 des EPLE (établissements), les dotations supplémentaires sont compensées « au poste près » par les suppressions d'emplois.

Le Ministère appelle cela du redéploiement mais sur le terrain les conséquences sont lourdes pour les personnels avec une augmentation de la charge de travail.

## Les conséquences de la réforme territoriale sur les Académies

**C**omme l'année dernière, il suffit de regarder les fusions d'académies sur la base des nouvelles régions pour constater les dégâts en emplois.

En l'espace de 9 ans certaines académies fusionnées ont été dépouillées de plusieurs dizaines d'emplois et tout cela contribue également à l'inégalité des territoires devant le service public.

Les 9 supers Régions ont ainsi perdu 312 postes en 9 ans. Ainsi la région Bourgogne Franche Comté perd 94 postes. La Région Grand Est en perd 216 et les Hauts de France 172. Ce sont déjà des régions sinistrées en emplois et la disparition de ces postes administratifs ne contribuera pas à renforcer la présence d'un service public de proximité dans les établissements et les services. Quant à la Normandie, elle a perdu 81 postes en 9 ans

Quoiqu'il en soit, et malgré ce que peut prétendre le Ministère, le solde est toujours négatif en emploi sur les 10 voire 20 dernières années car les postes supprimés n'ont pas été rétablis. Nos métiers évoluent en technicité mais cette technicité exige des personnels formés et en nombre suffisant dans les services comme dans les établissements. De nouvelles missions arrivent mais sans les moyens humains (Service National Universel, gestion des AESH, arrivée de Jeunesse et Sports, développements informatiques, ...). Au bout du compte, ce sont les agents du terrain qui subissent individuellement ou collectivement la pression d'un travail toujours plus urgent. A nous toutes et tous de ne pas nous laisser faire et de renvoyer à la hiérarchie qu'il manque des postes et qu'il y a trop de boulot !

Evolution des postes administratifs	RGPP 2007/2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Solde 2007-2022
Nantes	-150	9	0	9	12	12	-6	-14	4	10	1	-113

Focus sur « Grandes Régions »		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	solde	solde par Région
Auvergne Rhône Alpes	Clermont Ferrand	-1	0	-2	-1	-5	-8	-16	-6	-4	-3	-46	17
	Grenoble	9	0	9	0	10	-6	-11	5	0	0	16	
	Lyon	12	0	10	4	11	-3	-10	8	11	4	47	
Bourgogne Franche Comté	Besançon	-3	0	-3	-2	-4	-9	-12	-4	-3	-2	-42	-94
	Dijon	-2	0	-2	0	-3	-10	-15	-7	-10	-3	-52	
Grand Est	Nancy Metz	-8	0	-7	-6	-9	-19	-29	-16	-12	-9	-115	-216
	Reims	-5	0	-5	-5	-6	-12	-17	-9	-10	-7	-76	
	Strasbourg	4	0	2	0	0	-7	-12	-2	-9	-1	-25	
Hauts de France	Amiens	-2	0	-1	-1	-2	-8	-17	-4	-11	-2	-48	-172
	Lille	-9	0	-8	-5	-11	-21	-38	-17	-8	-7	-124	
Ile de France	Créteil	11	0	12	6	13	-2	-11	6	15	6	56	65
	Paris	-2	0	1	3	-1	-7	-14	-2	0	0	-22	
	Versailles	14	0	7	7	10	-8	-16	6	6	5	31	
Normandie	Caen	0	0	0	-1	-3	-8	-13	0	-10	-8	-43	-81
	Rouen	-2	0	-3	-2	-3	-10	-18	0			-38	
Nouvelle Aquitaine	Bordeaux	13	0	12	10	11	-4	-9	7	9	10	59	4
	Limoges	-1	0	-1	0	-2	-5	-8	-5	-4	-3	-29	
	Poitiers	0	0	0	0	0	-6	-13	-2	-3	-2	-26	
Occitanie	Montpellier	13	0	15	7	14	-1	-3	11	8	4	68	122
	Toulouse	11	0	10	13	8	-2	-13	7	10	10	54	
Provence Alpes Côte d'Azur	Aix Marseille	13	0	7	8	6	-6	-9	1	6	3	29	43
	Nice	7	0	3	2	5	-2	-8	2	3	2	14	
		72	0	56	37	39	-164	-312	-21	-16	-3	-312	-312

Pôle ATSS-TRF

## Heures d'informations dans les DSDEN

Le pôle ATSS-TRF avait acté l'année précédente d'organiser des heures d'informations syndicales dans les différentes DSDEN. Le COVID n'avait pas permis l'organisation de la tournée l'année dernière, ce qui a pu être fait cette année. Par binômes, les camarades sont allés successivement en DSDEN de Sarthe, Vendée et Mayenne en novembre et décembre afin de rencontrer les collègues et partager également les informations du Comité Technique Spécial Académique en qualités d'élus du personnel.

L'accueil des collègues a été chaleureux avec des échanges nourris, même si l'affluence (en hausse malgré tout par rapport aux visites précédentes) n'était pas toujours au rendez-vous faute d'habitude des heures d'infos, de surcharge de travail ou d'oubli de l'heure.

Les sujets récurrents étaient la surcharge de travail, la faiblesse des salaires et le constat que les maigres revalorisations des primes ne compensaient pas l'augmentation du travail et les postes supprimés ces dernières années. Les collègues témoignent à chaque fois du sentiment de ne pas être reconnus et considérés par leur hiérarchie, à croire que le petit mot du

Recteur en fin d'année ne suffit pas à panser les plaies !

Il y a également le sentiment en DSDEN de ne pas être traités à la même enseigne qu'au Rectorat. Ainsi, les informations institutionnelles par rapport au télétravail ont mis beaucoup plus de temps à arriver en DSDEN et leur promotion n'est pas uniforme. Les équipements des personnels en téléphones pour télétravailler sont également manquants et certains agents utilisent encore leur propre téléphone portable comme en secrétariat de circonscription en Mayenne.

Nous avons par ailleurs constaté les déserts syndicaux dans ces structures avec des panneaux syndicaux à l'abandon, une méconnaissance des droits syndicaux et aucune habitude à participer aux heures d'informations syndicales, puisqu'aucun syndicat semble n'en faire à part la CGT.

Une fois l'heure déroulée en Vendée et Sarthe, les collègues étaient contents d'avoir pu se retrouver pour échanger et partager des infos inter-services et ont redemandé à nous voir prochainement, ce que nous ferons volontiers. Les échanges en Vendée ont donné l'occasion à la CGT d'adresser un courrier au SG de Vendée pour dénoncer le manque de moyens techniques et de personnels au SAGEPP (service gestionnaire des enseignant·es du 1er degré privé) et un projet de courrier/pétition en DSDEN de Sarthe pour permettre un meilleur accès des personnels de l'Éducation Nationale aux parkings de la Cité Administrative de Paixhans.

## Services RH, services informatiques, Il n'est plus possible de travailler ainsi !

En DSDEN comme au Rectorat, les agents témoignent d'une forte lassitude avec l'accumulation des opérations de gestion. Le Ministère commande et il faudrait que les agents s'exécutent. La mise en place de la Prestation Sociale Complémentaire (PSC) s'est faite en mode « héroïque » selon les termes de l'administration à Orléans, c'est à dire sans contrôle de fiabilité des versions informatiques et avec des consignes qui n'ont cessé d'évoluer pour les contrôles de recevabilité des demandes par les gestionnaires.

Le paiement de la GIPA (Garantie Individuelle de Pouvoir d'achat) était demandé sur paye de décembre seulement 3 jours avant le départ de la paie ! Un « timing » intenable pour les personnels. Les collègues ont réussi à faire repousser le passage sur paie de janvier 2022. Mais le Ministère ne manque pas de ressort : paiement de la prime informatique sur paie de janvier, paiement de la PSC sur paie de janvier, paiement de la prime Grenelle sur paie de ...janvier ! Tout cela nécessite logiquement des contrôles, des tests de la part des collègues informaticien·nes. Mais on ne

nous en laisse pas le temps.

Dans la réalité, les erreurs constatées dans le fichier de la prime informatique en 2021 n'ont pas été corrigées pour la version de 2022 : il faudrait donc reprendre l'étude de chaque dossier pour exclure les agents non éligibles du fichier fourni par le Ministère.

Chez les AESH ou les enseignant·es contractuel·les, le versement de la PSC sort la quasi-totalité des dossiers des non-titulaires en anomalie faute de cohérence entre la date de fin de l'indemnité et la date de fin de contrat. Et il faudrait là aussi reprendre plusieurs centaines de dossiers à la main à la veille des vacances de Noël !

Dans les DSDEN, les collègues des divisions des moyens du 1er degré constatent de moins en moins de souplesse suite à la suppression des heures postes remplacées par des heures supplémentaires annuelles, ce qui a des conséquences sur la capacité à trouver des enseignant·es remplaçant·es.

Le service des suppléant·es du 1er degré privé manque quant à lui d'agents et de développeurs informatiques pour alléger la charge de travail et faciliter le quotidien.

Pour les agents, il est temps de dire que cela suffit ! Il nous faut des postes supplémentaires dans les services informatiques et chez les personnels administratifs.



Pôle ATSS-TRF

## Entretien avec Morgane BOYER

personnel administrative,  
syndiquée et militante CGT Educ'action

### Mon parcours professionnel

Après mes études, j'ai fait quelques petits boulots dans le privé, stages non rémunérés... Ne trouvant pas de travail stable et le taux de chômage étant élevé à l'époque, j'ai décidé de passer des concours administratifs. C'est comme ça que je suis rentrée dans l'Education Nationale. Par choix car j'avais réussi plusieurs concours mais l'Educ me semblait plus « attractive » d'autant que mon premier poste se trouvait à l'Université d'Angers. Cela me semblait plus intéressant que les finances ... A l'université, je gérais l'organisation des examens. J'y suis restée 2 ans ½. J'ai ensuite poursuivi mon parcours à la DSDEN de la Vendée au service des bourses puis exercé au collège Garcie Ferrande pendant 6 ans où je travaillais en tant que gestionnaire de la restauration scolaire. Enfin, je suis revenue dans ma ville d'origine, Nantes, et j'ai « atterri » à la DAF-PEN, le service de formation des enseignant·es et de l'encadrement, j'y suis restée 7 ans sur 2 postes différents. J'ai à nouveau eu envie de changer d'horizon et ai ensuite intégré le service des pensions où j'exerce depuis 2016.

### Mon métier

Je suis gestionnaire retraite : je traite les demandes de retraite des enseignant·es. Je suis également chargée des demandes de retraite pour invalidité des personnels ATSS ainsi que des demandes de pension de réversion. C'est un poste qui demande de très bonnes connaissances en réglementation. L'aspect conseil aux personnels est très intéressant même s'il tend à diminuer car c'est une mission qui est reprise petit à petit par le service des retraites de l'Etat. Malheureusement, nous sommes de plus en plus sollicité·es pour des questions de contrôle interne qui, à mon sens, nous fait perdre de



vue notre mission de service public et c'est bien dommage !

### Mon parcours syndical

J'ai été syndiquée assez rapidement dans ma carrière à un syndicat dont je tairais le nom, erreur de jeunesse ! Je n'y suis pas restée très longtemps et j'ai été éloignée de la vie syndicale pendant quelques années même si j'avais conscience de l'importance de cette démarche. Il est vrai qu'en établissement, l'isolement fait qu'on n'y pense pas, tout simplement. En revenant sur Nantes, j'ai adhéré à nouveau (mais pas encore à la CGT, désolée) mais ce syndicat n'était pas ou peu représenté au Rectorat. Je participais régulièrement aux manifestations et j'ai fini par croiser les camarades de la CGT. Les revendications me correspondaient plutôt et j'ai rejoint le groupe. Je suis une « jeune » syndiquée de la CGT car je n'y suis que depuis 2018. Mais dès 2019, j'étais élue suppléante au CTSA.

### En quoi militer à la CGT répond à mes préoccupations ?

J'y trouve un collectif qui n'accepte pas la fatalité. C'est important de ne pas se sentir seule face à une hiérarchie de plus en plus méprisante. J'ai toujours refusé d'accepter ma situation sans broncher. Ce n'est pas simple de s'opposer, de défendre des collègues mais avec un collectif, c'est plus facile.

### Que m'a apportée le militantisme à la CGT ?

J'ai toujours été plus ou moins militante. Mes premières manifs, je les ai faites enfant et je n'ai jamais cessé d'y participer. Mais la CGT m'a apporté un collectif et un sentiment de solidarité. J'apprécie également le fait que la CGT soit un syndicat inter-professionnel. Pour moi, c'est important de ne pas être corporatiste et d'être connectée à d'autres milieux professionnels.





## Ils nous ont enterré mais nous sommes des graines

Le 80<sup>ème</sup> anniversaire des fusillés des 50 otages a donné lieu en octobre dernier, à des commémorations et à des temps militants à Châteaubriant et à Nantes.

Le 22 octobre 1941, en représailles de l'exécution du Feldkommandant Hotz abattu le 20 octobre à Nantes, par des résistant-es, l'occupant nazi, avec l'aide du régime de Vichy va appliquer la politique des otages. 50 otages vont être désignés pour être fusillés.

Pierre Pucheu, ministre de l'intérieur va présenter une liste de 61 noms qu'il n'a pas choisis au hasard. Il s'agissait d'hommes que le régime de Vichy avait fait internés en raison de leur profil de militants syndicalistes et communistes. Nombreux étaient des dirigeants de Fédérations CGT qu'il avait eu l'occasion de rencontrer lors des accords de Matignon en 1936. Vichy voyait l'occasion d'éliminer ses ennemis de classe ! Les Nazis sélectionneront un panel plus large de Français.

**Le 22 octobre 1941, vingt-sept otages vont être fusillés à Châteaubriant, seize otages à Nantes, et cinq autres au Mont-Valérien.** Ils étaient communistes, syndicalistes de la CGT, gaullistes, catholiques ; ce sont des ouvriers, nombreux, mais aussi, des médecins, des anciens combattants, des jeunes dont Guy Môquet et André Le Moal, et des plus anciens.

**Plusieurs enseignant-es au cours de la 2<sup>nde</sup> guerre mondiale ont participé à la Résistance, cinq seront parmi les fusillés du 22 octobre 1941, voici leurs portraits.**



**Titus Bartoli**  
(28/09/1883-22/10/1941)

Militant du syndicat de l'Enseignement, secrétaire du rayon communiste de Digoin, c'est lui qui présida la réunion de fusion des syndicats enseignants le 10 octobre 1935. Isolé dans l'ouest du département, il s'attacha à étendre l'influence des idées communistes. Arrêté le 21 juillet 1941 à Digoin, par la police française, pour distribution de tracts dénonçant l'attaque allemande contre l'URSS puis interné au camp de Châteaubriant, camp de Choisel. Il fut fusillé le 22 octobre.

révolutionnaire de l'École Émancipée. Arrêté le 2 juillet 1941 et interné au camp de Châteaubriant, Marc Bourhis avait la possibilité de s'évader facilement, le juge lui offrit de ne pas rejoindre le camp avec la complicité d'un gendarme qui était consentant. Marc Bourhis refusa obstinément, arguant que l'évasion n'était justifiable que sur un ordre d'une organisation et non pour se mettre personnellement à l'abri. Il fut fusillé le 22 octobre.



**Marc Bourhis**  
(16/02/1907-22/10/1941)

Son activité s'exerça principalement sur le plan syndical, à l'intérieur de la Fédération unitaire de l'enseignement. Il adhère au Parti communiste, en 1930. En désaccord avec l'évolution politique en Union soviétique et le cours poursuivi par le PC, Marc Bourhis quitta le parti en 1933. Il devient membre du Parti ouvrier internationaliste puis de la tendance trotskiste dans le Parti Socialiste Ouvrier et Paysan (PSOP). Il était militant de la 4<sup>ème</sup> internationale, militant trotskyste. Dans les débats d'idées à l'intérieur du syndicat, il fut le porte-parole du courant



**Pierre Guéguin**  
(18/08/1896-22/10/1941)

Nommé instituteur à Quimperlé, il enseigna comme professeur de mathématiques à l'école primaire supérieure de Lorient, d'octobre 1924 à octobre 1926, date à laquelle il fut nommé à l'EPS de Concarneau (Finistère). L'activité de Pierre Guéguin s'exerça autant dans le domaine syndical, à la Fédération unitaire de l'enseignement rattachée à la Confédération générale du travail unitaire, que sur le plan politique où il devint l'un des principaux animateurs du Parti communiste dans la région. Il défendit certes, dans le débat de tendances à l'intérieur du syndicat, les positions du parti envers la critique du courant révolutionnaire de l'École émancipée, animée par son jeune ami Marc Bourhis, mais il lui fut reproché de ne pas le faire sur un ton assez acerbe et de conserver des liens amicaux avec ce dernier. Ces relations et responsabilités au sein du PC furent très compliquées de la fin des années 30 et pendant la guerre.

Il est arrêté le 2 juillet 1941. Le 13 septembre, dix-neuf internés bien sélectionnés, dont Pierre Guéguin et Marc Bourhis, furent transférés dans la baraque 19. On l'appela la baraque des intellectuels ou encore celle des otages. Il fut fusillé le 22 octobre.



**Raymond Laforge**  
(3/04/1898-22/10/1941)

Il fut nommé instituteur à l'école Pasteur à Montargis (Loiret). Peu de temps après, il adhéra au Parti communiste dont il fut un militant actif. Mobilisé en 1939, Laforge stationna en Alsace et à Orléans (Loiret) avant l'armistice. Il reprit son métier à Montargis. Il était passionné par les sciences naturelles, avait créé et naturalisé une collection d'oiseaux de plus de 80 espèces et réalisé des planches de champignons sculptés au couteau. Il fut arrêté, le 8 février 1941, par la police française, pour propagande

antinazie, sur l'ordre du préfet. Après plusieurs mois de prison, il fut envoyé au camp de Choisel à Châteaubriant où il arriva le 13 juin 1941. Interné, il proposa de faire la classe aux enfants. Il fut fusillé le 22 octobre.



**Khuong HUYNH**  
(07/05/1912-22/10/1941)

Le père de Khuong An Huynh dirigeait une école à Saïgon. Son fils se rendit en France à l'âge de douze ans. En 1936, Khuong An Huynh devint à Lyon secrétaire des étudiants communistes. En 1940, il obtint un poste de professeur stagiaire de latin au lycée de Versailles où il fut arrêté le 18 juin 1941 par la police française. Il fut interné, le 13 juillet, au camp de Choisel. Livré aux Allemands à Châteaubriant, il fut fusillé le 22 octobre.

Source : le Maitron, dictionnaire biographique

**Ces camarades enseignants, comme leurs camarades, par leur courage, la défense des idées de solidarité et de liberté et le refus du fascisme ont permis la naissance de la résistance qui continuera de s'amplifier tout au long de la guerre. Aujourd'hui, plus que jamais, nous devons nous souvenir que le fascisme et l'autoritarisme est possible dans nos démocraties et que nous devons les combattre sous toutes ses formes, ce que fait la CGT.**

CGT Educ'Action 44

**Partenariat Lycée A. Briand à Saint-Nazaire - Marine nationale : Non au militarisme à l'école !**

**F**in novembre, les élu-es au Conseil d'Administration du lycée Aristide Briand de Saint-Nazaire ont découvert qu'au milieu des contrats et conventions divers et variés soumises au vote, s'était discrètement glissée une "convention de partenariat" entre le lycée et la Marine nationale.

A la différence des autres, cette convention était perpétuelle sauf si l'armée décidait d'y mettre fin : "L'autorité maritime se réserve formellement la faculté de mettre fin à la convention, à tout moment, sans préavis et sans que ce retrait anticipé puisse ouvrir au bénéficiaire droit à une indemnité quelconque. En ce cas, la convention prendra fin à dater du jour où la décision aura été prise."

De plus, elle se donnait une nette mission de propagande auprès des élèves. Ses objectifs étaient de " Participer au rayonnement des forces armées", de "faire vivre le lien armées-nation et de développer le civisme en transmettant le savoir-être, l'éthique et les valeurs collectives qu'incarnent les armées" et de " Promouvoir [...] l'action des forces armées au quotidien et en mission".

Pour couronner le tout, elle entendait, dès son préambule, s'ingérer dans les contenus d'enseignement en affirmant que " L'enseignement délivré par le lycée mettra en valeur le milieu militaire".

Cette convention, en parfaite cohérence avec les multiples protocoles armée-école - dont le premier fut l'œuvre en 1982 des ministres "socialistes" Hernu et Savary - témoigne de la volonté d'embrigader la jeunesse derrière "son" armée et les campagnes de propagande contre les ennemis de l'extérieur (et pourquoi pas de l'intérieur). Cela rejoint la promotion auprès des élèves du Service national universel (SNU).

Toujours plus de moyens pour le bourrage de crâne au service de l'abrutissement militaire, de la propagande impérialiste et de l'apprentissage de l'obéissance ! Toujours moins de moyens pour l'instruction !

Heureusement, ce partenariat a été rejeté par le CA à une courte majorité. Ne doutons pas que ce qui n'a pu nous être imposé en 2021, sera rapidement remis à l'ordre du jour...

CGT Educ'action 44

# Contactez la Cgt Educ'action Nantes

Secrétaires académiques : Karine Perraud 07 71 68 37 58 / Hervé Guichard 06 47 99 61 00  
Bertrand Colas 06 23 33 67 99

Maison des Syndicats 1, Place Gare de l'Etat 44276 Nantes  
**nantes@cgteduc.fr – educactionnantes.reference-syndicale.fr**

## CGT Educ'action Mayenne

Secrétaire : Véronique Heisserer 06 83 85 98 52  
17 rue St Mathurin 53000 Laval  
**53@cgteduc.fr cgteduc53.blogspot.fr**

## CGT Educ'action Sarthe

Secrétaire : Thomas Hubert  
06 43 98 65 63  
4 rue d'Arcole  
72000 Le Mans  
**72@cgteduc.fr**

## CGT Educ'action Loire-Atlantique

Secr. : Gaëtan Papillon 06 72 49 32 67  
et Karine Perraud 07 71 68 37 58  
Maison des Syndicats 1 Place Gare de l'Etat  
44276 Nantes  
(permanences: mardi et mercredi,  
hors vacances scolaires)  
**44@cgteduc.fr**

## CGT Educ'action Vendée

Secr. : Hervé Guillonéau  
06 77 88 23 28  
16 Bd Louis Blanc BP 226  
85006 la Roche-sur-Yon Cedex  
**85@cgteduc.fr**

## CGT Educ'action Maine-et-Loire

Secr. : Alexandre Petit 07 69 48 10 22  
Bourse du Travail – Case 84  
14 Place Imbach 49100 Angers  
02 41 25 36 18  
(permanences: mardi après-midi,  
hors vacances scolaires)  
**sdencgt49@gmail.com**

## Comité Technique Spécial Académique

Hervé Guichard guichardherve@orange.fr 0647996100  
Sylvie Moreau sylvie.moreau0197@orange.fr 0675269039  
Morgane Boyer  
Ronan Keromnès

## CAPA des ATRF

Nadège Jouneau nadegejouneau@gmail.com

## CAPA des Secrétaires Administratifs/ves

A. Plessis elusadmin.nantes@cgteduc.fr 06 27 36 77 51  
Thierry Fourage

## CAPA des Adjoint.es Administratifs/ves

Patricia Berlaud elusadmin.nantes@cgteduc.fr  
Céline Moulin

## CCP des agents non-titulaires ATSS

Barbara Fouché barbara.fouche@hotmail.fr 06 52 25 86 07  
Céline Franco celyne.franco@gmail.com 06 18 88 25 95

## CAPA des Adjoint.es Techniques

Salima Guedouar salima072@gmail.com 06 37 08 33 58

## CAPA des PLP elusplp.nantes@cgteduc.fr

Hervé Guillonéau 06 77 88 23 28  
Daniel Louargant 06 86 21 16 42  
Julien Lecrivain 06 74 36 39 75  
Karine Perraud 07 71 68 37 58  
Bertrand Colas 06 23 33 67 99

## CAPA des Certifié.es eluscertifies.nantes@cgteduc.fr

Laëtitia Bompays 06 76 58 89 21  
Ifig Lebreton 06 08 45 40 04

## CCP des enseignant.es, éduc., orientation non-titulaires

Gines Cervantes Lopez (titulaire) nantes@cgteduc.fr  
Andrea Le Marec (suppléante) nantes@cgteduc.fr

## CCP des AED et AESH

Delphine Beloeil (AESH) titulaire  
Aesh44cgt@protonmail.com 06 43 56 00 68  
Leo Bertholet (AED) suppl nantes@cgteduc.fr 06 49 64 43 80

## Discours d'hommage à **Patrice Guillemot**, ancien trésorier départemental de la CGT Educ'action 44

**P**atrice a adhéré à la CGT en 2003. Il s'est très vite investi parce que révolté par les différentes politiques mises en place. A son arrivée en Loire-atlantique, son attachement au syndicat s'est encore accentué. Il est alors devenu trésorier de la CGT Educ'action 44, fonction à laquelle il s'attelait sans aucun temps de décharge.

Patrice était de toutes les luttes. Il était aussi militant actif au sein de l'Union Locale CGT Nantes.

Défense individuelle : il a soutenu plusieurs collègues en difficulté et s'est rendu plusieurs fois au rectorat pour défendre leurs droits.

Combat contre la casse du système de sécurité sociale, lutte pour maintenir des retraites dignes de ce nom, bataille contre les lois Valls, les engagements sont trop nombreux pour tous les citer.

Notre camarade était souvent le premier et le plus enthousiaste pour bloquer les emblèmes du capitalisme : rendez-vous à 5 heures du matin pour filtrer les alentours de l'aéroport de Nantes atlantique et pour expliquer les raisons de la lutte en distribuant des tracts et en discutant. Il gardait toujours sa bonne humeur, même vis-à-vis de celles et ceux qui étaient les plus hostiles à ces formes de lutte. Nous partagions alors le fameux sandwich saucisse avant de nous rendre aux manifestations. Patrice était revendicatif mais pacifiste.

Il a par ailleurs participé au VIIème congrès national de la CGT Educ'action en 2014.

Là encore, il a su faire partager son enthousiasme militant et son désir de justice sociale. Il avait profité de cette semaine pour faire une cure de « repas avec frites et mousses au chocolat ». A la fin de cette semaine, il avait exprimé sa joie d'avoir revendiqué aussi gustativement mais également son envie de retrouver « une simple salade ».

Patrice, comme vous le savez, était un « voileux ». Il aimait faire partager cette passion et a invité certain-es de nos camarades à des ballades en bateau autour de Noirmoutier, île à laquelle il était attaché.

Nous garderons de notre camarade son enthousiasme, son insatiable désir de justice dans le cadre de la lutte des classes et son esprit extrêmement positif et revendicatif, son sourire. Pour cela, pour lui, pour nous tou-tes, la lutte continue. Nous penserons toujours à toi, camarade.



Un bel hommage a été rendu à notre camarade Patrice au crématorium de Saint Jean de Boiseau par quelques syndiqué-es, portant chasubles et drapeaux de la CGT. Rassemblé-es le 30 décembre dernier, ils et elles ont entonné les premiers couplets et le refrain de l'Internationale pour ne pas oublier ce qui nous rassemble, la fidélité à l'engagement au sein de la CGT pour œuvrer, comme Patrice, à la construction d'un monde plus juste et solidaire.

*CGT Educ'action 44*

